

Procès verbal

Le vendredi 03 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Secrétaire de la séance : Michel BIZE

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Michel BIZE, Régis CONSTANT, Yoann GUILLAUME, Elisa GERMAIN, Anaëlle ANDRÉ, Mélissa ANTOINE, Romain LEROY, Eva PIASECKI

Représentés :

Absents :

Excusés :

Ordre du jour :

- Élections aux commissions communales (bois, impôts)
- Désignation délégué FUCLEM, AGEDI et Défense
- Indemnité des élus
- Détermination des pouvoirs du Maire
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Indemnité des élus (N° DE_015_2026)

undefined

Délibération : adoptée

Élections aux commissions communales (bois, impôts) (N° DE_012_2026)

Après proposition, sont désignés pour siéger aux commissions communales suivantes :

Bois, Forêt et Agriculture :

Garants bois : ANDRÉ Séverine, Régis CONSTANT et SERRIER Lionel

Agriculture : Michel BIZE, Yoann GUILLAUME et Romain LEROY

Travaux :

ANDRÉ Séverine, BIZE Michel, CONSTANT Régis, GUILLAUME Yoann, LEROY Romain et SERRIER Lionel

Petite Enfance/École :

PIASECKI Eva, ANTOINE Mélissa, LEROY Romain et GERMAIN Élisabeth

Manifestations et Cérémonies :

ANDRÉ Anaëlle et ANDRÉ Séverine

Correspondant défense :

ANDRÉ Anaëlle

Appel d'Offre :

ANDRÉ Séverine, ANTOINE Mélissa, BIZE Michel, CONSTANT Régis, GUILLAUME Yoann et LEROY Romain

CCID :

Titulaires : Hervé MOUILLERON, Robert POTIER, Philippe DOLBEAU, Pierre CLAUDOT,

Michel BIZE, Thomas BOUAN, Bernard ELOPHE, Gérard GUILLAUME, Peggy FOULON, Marie-Claire COLMON, Nadine CLAUDON, Michel POTIER

Suppléants : Romuald COLMON, Régis CONSTANT, Christian DENIMAL, Eric GUILLAUME, André GEORGES, Daniel KACZALA, Anne DEBORDES, Raymonde SERRIER, Georges MAURY, Sandy POTIER, Sophie CHAILLOT, Stéphane ANDRÉ

Révision des Listes Électorales :

ANDRÉ Anaëlle, ANDRÉ Séverine, BIZE Michel, PIASECKI Eva et SERRIER Lionel

Délibération : adoptée

Détermination des pouvoirs du Maire (N° DE_016_2026)

undefined

Délibération : adoptée

Désignation délégué AGEDI (N° DE_014_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame / Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : Madame PIASECKI Eva.
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Monsieur BIZE Michel.
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Madame / Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Vote des taux des impôts directs locaux (N° DE_017_2026)

undefined

Délibération : adoptée

Désignation délégué FUCLEM (N° DE_013_2026)

Madame (Monsieur) le maire expose au conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transféré.

Conformément à l'article 6.1 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire 1 délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner **un délégué** de son assemblée qui sera appelé ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de moins de 2 000 habitants ;

Vu la délibération DE_2026_006 du Comité Syndical de la FUCLEM en date du 24 février 2026 fixant le nombre de délégués de la FUCLEM à 302 à partir des chiffres INSEE de la population municipale au 1^{er} janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par

11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

DÉSIGNE comme délégué FUCLEM pour représenter notre commune :

- Titulaire : SERRIER Lionel
- Suppléant : CONSTANT Régis

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

DÉLIBÉRÉ en séance les jour, mois et an susdits ;

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prescrites par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : adoptée

Jean-Louis GUILLAUME
Président de séance

Michel BIZE
Secrétaire de séance

